



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_56
id. 1705

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), M. LOPEZ (pouvoir à M. ALBUGUES).

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DURABLE 2023-2028 ET PLAN D' ACTIONS

I – CONTEXTE

Le tourisme est un vecteur d'attractivité d'un territoire et il joue un rôle prépondérant sur l'économie locale, ainsi que sur les populations. En Tarn-et-

Garonne, le poids économique de cette activité, en 2022, est présenté ci-après en comparaison des données régionales :

Données	Région Occitanie	Tarn-et-Garonne
Nombre de lits touristiques	6 millions dont près d'1 million de lits marchands	52 992 (50 000 en 2021) dont 14 577 lits marchands (14 000 en 2021)
Nombre de nuitées touristiques	220 millions (185 millions en 2021)	5,7 millions (5 millions en 2021) dont près de 400 000 nuitées marchandes
Consommation touristique	15,9 milliards d'euros de consommation touristique en 2018 (soit 10,3 % du PIB régional)	+300 millions d'euros (263 millions en 2021)
Nombre d'emplois liés au tourisme	125 000 (108 000 en 2021) soit 7 % de l'emploi marchand en Occitanie	3 000 (idem 2021) soit 6 % de l'emploi départemental
Clientèle	66 % clientèle française (Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Provence Alpes Côte d'Azur) 34% clientèle étrangère (Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique)	63 % clientèle française (Occitanie majoritaire puis Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur) 37 % clientèle étrangère (Royaume-Uni, Espagne, Pays-Bas, Belgique et Allemagne)

Sources : données Flux Vision Orange/INSEE/CRTL/ADT82

Ces dernières années, le secteur touristique connaît une véritable remise en question, en lien avec les crises sanitaires et géopolitiques, ainsi que les défis climatiques qui s'imposent aux sociétés. Les pratiques et les attentes évoluent. Il apparaît nécessaire de se réinterroger sur son positionnement, ses enjeux et ses objectifs au regard des démarches établies précédemment, notamment le dernier schéma départemental du tourisme et des loisirs de 2017-2021, un document de planification d'actions plus qu'une véritable stratégie de développement touristique.

En début de mandat, la Présidente et le vice-Président de la commission relative au tourisme, ont souhaité aller à la rencontre des 10 intercommunalités et de leurs offices de tourisme, afin de recueillir les attentes des territoires en matière de tourisme. Cela a permis d'identifier la nécessité de mener un travail collaboratif de structuration et de maillage fort avec cet échelon pour renforcer l'attractivité de la destination.

En suivant, le Département de Tarn-et-Garonne a choisi d'élaborer un schéma touristique pour la période 2023-2028 adapté aux réalités du territoire, partagé par ces acteurs et en parfaite cohérence avec les orientations du nouveau schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, ainsi que les stratégies touristiques portées par l'échelon intercommunal.

II - MÉTHODOLOGIE

Le choix d'un accompagnement par un bureau d'étude spécialisé dans l'élaboration du nouveau schéma du tourisme a été validé par l'Assemblée départementale le 14 février 2022 et ce, au vu de l'importance de cette thématique et de l'ambition du Conseil départemental, de voir pleinement se développer ce secteur.

Le bureau d'études « Voltere », lauréat de la consultation a apporté une méthodologie de travail et la hiérarchisation des données. Cela a permis au Département de bénéficier d'un regard extérieur objectif, d'une écoute neutre auprès des personnes interrogées, ainsi que d'un accompagnement à la rédaction du document final de ce schéma.

Ces travaux, qui se sont déroulés de juillet 2022 à avril 2023, ont permis de mener une véritable consultation de l'ensemble des parties prenantes, traduisant la volonté du Département de co-construire cette stratégie touristique avec l'ensemble des acteurs de la filière. Ils se sont déroulés en plusieurs phases :

➔ Phase 1 : concertation élargie et diagnostic (5 mois)

Elle a débuté en juillet 2022 avec une série de 37 entretiens individuels auprès :

- de socio-professionnels,
- de représentants de filières,
- de tous les offices de tourisme du territoire,
- des services du Département (culture, sport, voirie, environnement, agriculture, développement local).

Ces entretiens ont permis aux différents interlocuteurs, sur un temps d'échange privilégié, d'exprimer leurs attentes et de formuler leur vision de développement touristique pour le Tarn-et-Garonne.

Cette phase s'est poursuivie sur un temps collectif le 13 octobre 2022, lors de la 3^{ème} édition des « rencontres du tourisme » organisée par l'agence « Tarn-et-Garonne tourisme », où étaient conviés l'ensemble des conseillers départementaux, les socio-professionnels, les différentes filières, les offices de tourisme, les hébergeurs, les restaurateurs, les activités de loisirs, les chambres consulaires... Lors de cette journée, plus d'une centaine de professionnels ont partagé, autour d'ateliers de concertation, leurs visions sur les enjeux et les leviers d'actions à mettre en place dans ce schéma.

Cette concertation a permis au bureau d'étude de formaliser un état des lieux et un diagnostic précis du département avec la définition de 4 axes stratégiques forts :

1. Renforcer l'attractivité et la visibilité du département en mobilisant les acteurs locaux,
2. Qualifier l'offre touristique départementale (autour du terroir et des savoir-faire), de la structuration des filières (activités de pleine nature notamment le cyclo-tourisme, les randonnées pédestres, l'oénotourisme...),
3. Faire du Tarn-et-Garonne une destination accessible pour tous en travaillant sur la mobilité, et en favorisant l'accessibilité des offres aux familles, aux publics modestes et aux personnes à mobilité réduite,
4. Piloter le projet stratégique pour répondre aux nouveaux défis et faciliter la dynamique de projets pour les investisseurs et les porteurs de projets, mais aussi renforcer la collaboration avec et entre les offices du tourisme.

L'ensemble de ces travaux ont fait l'objet, le 30 novembre dernier, d'une présentation devant une quarantaine d'élus des territoires et des partenaires (Préfecture, Région, établissements publics de coopération intercommunale, pôles d'équilibre territorial et rural, chambres consulaires, comité régional du tourisme et des loisirs, association française des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, Voies navigables de France, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) ainsi qu'aux services du Département, afin de recueillir leurs remarques et leurs attentes avant l'écriture du plan d'actions.

En complément, en janvier 2023, une enquête en ligne, relayée sur le magazine institutionnel de la collectivité et sur les réseaux sociaux, a été lancée auprès des Tarn-et-Garonnais via l'Agence « Tarn-et-Garonne tourisme ». Cela a permis de recueillir leur perception, leur attachement au département et leur contribution à la réflexion commune en faisant remonter leurs attentes et besoins en tant qu'habitants.

➔ Phase 2 : co-construction du plan d'actions du schéma départemental du tourisme (4 mois)

La phase 2 s'est engagée autour d'une série de réunions collectives et d'entretiens individuels pour rédiger le plan d'actions opérationnel.

Elle s'est déroulée entre le mois de janvier et d'avril 2023 autour de 2 ateliers réunissant les 10 offices de tourisme, complétés par des réunions collectives puis individuelles avec les services du Département consultés afin d'affiner chaque fiche action.

➔ Phase 3 : présentation du schéma départemental du tourisme aux élus du Département

Les élus en charge du tourisme ont invité l'ensemble des conseillers départementaux à une présentation de ces travaux, le 21 avril dernier, afin d'échanger avec eux sur ce projet de schéma.

III – CONSTATS

Cette démarche novatrice, collaborative, a permis :

- d'impliquer les acteurs en les associant tout au long de la réflexion,
- de confirmer dans le diagnostic qu'il n'y avait pas de décalage entre la perception et la réalité du territoire,
- de hiérarchiser les priorités,
- de valoriser et consolider les pratiques de travail qui s'appuient fortement sur la transversalité,
- de confirmer que le département est une destination de passage, d'excursionnistes et non de long séjour,
- de faire ressortir une faible maturité touristique du territoire, un manque de visibilité et de notoriété qui ne permet pas aux touristes de l'identifier comme une destination touristique,
- d'affirmer un positionnement stratégique qui « n'existait pas » : « la douceur de vivre, au fil de l'eau, du champ à l'assiette ».

IV – AMBITIONS

Les ambitions de ce nouveau schéma sont donc :

- de consolider le socle/d'affermir les bases de ce premier document stratégique qui permet d'ordonner des priorités. Précédemment, la collectivité était sur un document de planification dénué de diagnostic commun, sans vision stratégique ni partage d'un positionnement,
- de poser les bases d'une montée en puissance progressive de l'offre touristique,
- de poser les bases d'une identité touristique dans laquelle les acteurs puissent se reconnaître,
- de bâtir une offre touristique complète en relation avec les attentes des clientèles (tout au long de la chaîne de services),
- de valoriser les éléments identitaires du territoire,
- de positionner les voies d'eau comme « des éléments identitaires du département » et « la colonne vertébrale » de l'armature territoriale et du maillage des sites structurants,
- d'organiser la mise en réseau pour que les « pôles majeurs » irriguent et renforcent le maillage des territoires,
- de se donner les moyens de séduire des investisseurs,
- de traduire la volonté d'affirmer le rôle du Département comme coordonnateur et facilitateur de l'action touristique.

L'ensemble des documents qui constituent ce schéma sont joints en annexe n° 1 dont 17 fiches actions se déclinent comme suit :

Axe 1 : Renforcer l'attractivité et la visibilité du département :

1. Structurer une marque touristique territoriale interne pour fédérer les acteurs départementaux,
2. Développer les coopérations transdépartementales et régionales,
3. Diffuser la culture touristique auprès des parties prenantes : élus, résidents, corporations connexes,
4. Faire évoluer les outils d'observation et d'évaluation des politiques publiques ;

Axe 2 : Qualifier l'offre touristique départementale :

5. Incarner une filière touristique forte autour du terroir, des savoir-faire et des bons produits,
6. Déployer, autour de l'abbaye de Belleperche, lieu majeur culturel, une action touristique qui rayonne sur le Tarn-et-Garonne,

7. Consolider le maillage de sites culturels, muséaux et patrimoniaux à l'échelle du département ,
8. Mettre en place et prendre appui sur les outils de pilotage des filières activités de pleine nature (APN) et itinérances,
9. Animer les filières sensibles à la ressource en eau (fluvial / fluvestre, pêche, canoë-kayak, voile) et anticiper les conséquences du changement climatique,
10. Mettre en cohérence le réseau des bases de loisirs du département et moderniser l'offre,
11. Piloter le déploiement de la signalétique touristique départementale ;

Axe 3 : Faire du Tarn-et-Garonne une destination accessible pour tous :

12. Travailler, en lien avec les territoires et les socioprofessionnels, des projets collectifs autour des mobilités alternatives,
13. Accompagner les territoires et les gestionnaires de site dans la préservation des espaces naturels et culturels,
14. Favoriser l'accessibilité des offres auprès de tous les publics ;

Axe 4 : Piloter le projet stratégique pour répondre aux nouveaux défis :

15. Accompagner les acteurs impliqués dans une stratégie de promotion de territoire et/ou leurs projets touristiques durables,
16. Créer les conditions visant à favoriser et à attirer les investissements touristiques,
17. Renforcer la collaboration avec les offices du tourisme.

Dans ce cadre, au titre de 2023, ce sont 6 actions prioritaires qui sont proposées. Elles s'inscrivent dans chacun des 4 axes stratégiques retenus. Il s'agit :

Axe 1 : Renforcer l'attractivité et la visibilité du département :

- **Réflexion autour de l'attractivité touristique territoriale** en cohérence avec l'identité et les valeurs du département. Cette marque sera au cœur de la stratégie touristique départementale et elle s'appuiera sur le positionnement issu des conclusions du schéma, à savoir « la douceur de vivre, au fil de l'eau, du champ à l'assiette ». Elle permettra de renforcer la fierté d'appartenance au département, de mobiliser l'ensemble des acteurs du tourisme autour des valeurs territoriales communes, de fédérer les actions de promotion sous une bannière unique et d'augmenter la visibilité externe du territoire.

Cette démarche marque la volonté du Département de rendre attractif le département qui se traduira, ensuite, par la déclinaison d'actions fortes.

- **Mener la réflexion avec les établissements publics de coopération intercommunale sur les modalités de mise en œuvre d'outils de collecte et de gestion de la taxe de séjour :**

Dans le cadre de la collecte des taxes de séjour exercée par les EPCI, des outils numériques proposent des modules associant l'accès à la plateforme des déclarations de meublés et chambre d'hôtes (« Déclaloc ») qui se réalisent en mairie. Cette donnée intéresse particulièrement l'Agence « Tarn-et-Garonne tourisme » afin de pouvoir proposer aux nouveaux propriétaires d'hébergement touristique de travailler la qualification de leur offre. Aussi il est proposé de provisionner 36 000 € de budget pour pouvoir le cas échéant, positionner la collectivité sur des équipements issus de la réflexion collective à mener avec les EPCI, en lien avec la mise en place de la taxe additionnelle départementale (TAD) à la taxe de séjour qu'il devront collecter pour le compte du Département. Ces travaux pourraient déboucher sur la constitution d'un groupement de commandes destiné à faire l'acquisition d'un outil répondant aux besoins de chacun des partenaires concernés.
Ce projet fait l'objet d'un rapport particulier.

Axe 2 : Qualifier l'offre touristique départementale :

- **Accompagnement des collectivités** dans la mise en place de services en lien avec les comités d'itinéraires (véloroutes, vélo-voies vertes et randonnées pédestres) : aires de services à installer le long de la véloroute « la Vagabonde » (V87).

Montant estimé : **50 000 € TTC**

- **Création du topoguide** de randonnées pédestres départemental.

Montant estimé : **40 000 € TTC**

Axe 3 : Faire du Tarn-et-Garonne une destination accessible pour tous :

- Rédaction de la charte de signalisation d'information locale (SIL). C'est un outil qui régleme les conditions d'obtention, d'utilisation et d'implantation des panneaux touristiques. Ces travaux seront menés en collaboration avec la direction départementale de la voirie

Montant estimé : **20 000 € TTC**

Axe 4 : Piloter le projet stratégique pour répondre aux nouveaux défis :

- **Animation du réseau des offices de tourisme.**

Il s'agit de préciser la feuille de route du club des directeurs des offices de tourisme, mis en place en 2022, et les mobiliser autour de problématiques communes et partagées.

Cette action sera mise en œuvre par l'Agence « Tarn-et-Garonne tourisme ».

Il est indiqué que toute décision à venir relative au financement des actions des 4 axes de travail (fiches actions) figurant en annexe, sera soumise à l'examen de l'Assemblée départementale.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 14 février 2022 relative à l'élaboration du schéma départemental du tourisme 2022-2028,

Vu l'avis de la 10ème commission : Économie, emploi, insertion, tourisme,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, les 4 axes de travail relatifs au schéma départemental du tourisme durable pour la période 2023-2028, tel que ci-annexé, étant précisé que toute décision à venir concernant le financement de la mise en œuvre des axes de travail (fiches actions) sera soumise à l'approbation de l'Assemblée départementale ;

- Adopte au titre de l'exercice 2023, le budget des premières actions à programmer en 2023 sur les lignes budgétaires suivantes :
 - une augmentation d'enveloppe d'un montant de 40 000 € en crédits de paiement sur la Natana 2045-617/94/011 – E11 (EPF) du P029O006 pour la démarche relative à l'attractivité touristique territoriale,
 - une autorisation de programme d'un montant de 50 000 € et l'inscription des crédits de paiement de 15 000 € pour 2023 sur la Natana 3643-214/94/21 – E20 du P029O006 pour l'accompagnement des collectivités dans la mise en place d'aires de services à installer le long de la véloroute « la Vagabonde (V87) »,
 - une autorisation de programme d'un montant de 40 000 € (les crédits de paiement seront inscrits en 2024) sur la Natana 2886-6568/94/65 – E21 du P029O006 pour la création du topoguide de randonnées pédestres départemental,
 - une enveloppe de 10 000 € de crédits de paiement sur la Natana 3550-611/94/011 – E11 (EPF) du P029O007 pour la rédaction de la charte de signalisation d'information locale (SIL) dont le montant est évalué à 20 000 €TTC.

Pour : 16

Contre : 1

Abstentions : 13

Adopté à la majorité.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023 Reçu en préfecture le 07/07/2023 Publié le 07/07/23 ID : 082-228200010-20230623-1926-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL